

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

*La lettre économique et financière
3 décembre 2020*

EDITORIAL

La deuxième vague Covid de l'automne a surpris par sa vigueur et son ampleur. Elle a contraint à prendre de nouvelles mesures pour soutenir les secteurs les plus affectés. Les quatre décrets-lois Ristori, et un nouveau déficit de 8 Md€, portent le total des interventions publiques additionnelles à 18 Md€ cette année. Au total la crise Covid aura nécessité de mettre en place près de 110 Md€ pour soutenir le tissu productif, les travailleurs et les ménages, auxquels se sont ajoutés plus de 500 Md€ de garanties et moratoires.

La gestion des conséquences de la crise sanitaire a compliqué la finalisation du projet de loi de finances pour 2021 et de budget triennal 2021-2023. Il a, cette année, été transmis au parlement plus tardivement que par le passé. L'Italie n'a pas révisé ses prévisions de croissance du PIB, qui sont de -9% en 2020 et +6% en 2021. L'OCDE estime néanmoins que la seconde vague et ses effets de traîne, pourraient amputer le rebond qui, moins vigoureux, pourrait être un peu supérieur à 4% l'an prochain. L'année 2021 portera encore bien visibles les traces que la crise a imprimées sur le plan social et dans le tissu entrepreneurial. Elle impose un budget ample et "hybride", nécessitant de poursuivre les mesures d'urgence sectorielles, mais aussi de soutenir la relance économique avec la perspective que les vaccins seront disponibles pour tous à partir du second semestre. Le budget prévu est conséquent : plus de 1 000 milliards de dépenses (en incluant la dette). Les mesures nouvelles (« la manovra ») sont d'environ 39 Md€. Ce budget est marqué par l'augmentation des dépenses en capital, en ligne avec les orientations européennes. La hausse de l'investissement public et privé, dopé par les ressources du plan *Next Generation EU*, et la reprise de la consommation seront essentiels dans le rebond de la croissance.

Laura TORREBRUNO

SOMMAIRE

Economie

- *Le projet de loi de finances pour 2021*
- *Le plan de relance et de résilience est en cours d'élaboration*
- *Le projet de plan budgétaire 2021-2023 de l'Italie a été approuvé par la Commission*
- *La résurgence de l'épidémie contraint à prendre de nouvelles mesures urgentes de soutien à l'économie*
- *Les dernières prévisions de la Commission pour l'Italie annoncent une lente reprise*

Finance

- *Le Trésor continue à travailler au désengagement de l'Etat du capital de Monte Paschi di Siena*
- *La deuxième émission d'un BTP Futura a suscité l'intérêt des épargnants individuels*
- *Par intégrations successives de Nets et Sia, Nexi deviendra le leader européen des paiements digitaux*
- *425 Md€ d'encours de prêts bancaires bénéficiaient fin octobre de mécanismes de moratoire et de garanties publiques*
- *Crédit Agricole lance une OPA sur le Credito Valtellinese (Creval)*

Politique économique

- *Les entreprises multinationales réalisent de meilleures performances*
- *Les vitrines d'Amazon et Alibaba de plus en plus utilisées par les PME pour exporter*
- *L'assureur-crédit public SACE garantit des projets économiquement durables*
- *La VA générée des ambassades en faveur des entreprises est estimée à 31,2 Md€ en 2019*

Politique sanitaire

- *L'Italie dévoile son plan national de vaccination contre la Covid-19*

Emploi

- *Le « smart working » : une méthode de travail préférable, voire obligatoire*

Commerce

- *L'impact de la Covid-19 sur le secteur du commerce*

ECONOMIE

Le projet de loi de finances pour 2021 : des mesures de poursuite des soutiens et des mesures de relance de l'économie

Le projet de loi de finances pour 2021 et de budget prévisionnel pour la période 2021-2023 a été définitivement approuvé en Conseil des ministres le 16 novembre. Il avait fait l'objet d'un accord « *salvo intesa* » (donc non définitif) en conseil des ministres le 18 octobre. Le projet de loi de finances a été transmis au parlement avec environ un mois de retard sur le calendrier. Cette année, le débat commence à la chambre des députés (en application du principe d'alternance qui prévaut avec le Sénat annuellement). Les parlementaires disposeront seulement d'environ un mois pour examiner le projet, ce qui vraisemblablement permettra une seule lecture, avant le vote au plus tard le 31 décembre.

Pour l'année 2021, le projet de loi de finances prévoit 39,1 Md€ de dépenses nouvelles : 24,6 Md€ seront financées par le recours au déficit, et 14,5 Md€ par les subventions européennes. Le projet de budget 2021 est qualifié d'« hybride », car il comprend des mesures qui vont refinancer certaines des mesures d'urgence en place pour atténuer les conséquences de la pandémie, et des mesures visant à assurer une relance durable.

Parmi les mesures d'urgence, sont prévues la poursuite du chômage partiel (de 12 semaines supplémentaires) et de l'interdiction de licencier jusqu'au 31 mars 2021 ; la prorogation du soutien à la liquidité des entreprises jusqu'au 30 juin 2021 (fonds de garanties des PME, moratoires, recapitalisation), les mesures de soutien au renouvellement des CDD et la création d'un fonds de soutien des activités économiques touchées par les conséquences de la crise.

Pour soutenir la relance, la « *manovra* » dispose de 25 Md€ de ressources du plan *Next Generation EU* (subventions et prêts) pour donner une impulsion aux investissements publics et privés. Parmi les mesures phares, figurent la poursuite du programme industriel « *Transition 4.0* » et le soutien aux investissements à haute valeur technologique, le soutien à la recherche et innovation, la création d'un Fonds pluriannuel pour la relance des investissements publics (50 Md€ sur 2021-2035). Les mesures en faveur du marché du travail (Sud et politiques actives de l'emploi) et de la santé sont également augmentées. Enfin, la réforme de la politique familiale et de l'IRPEF contribueront à redonner du pouvoir d'achat aux ménages.

Comme souligné par le ministre de l'économie et des finances, R. Gualtieri, ce budget est celui de la « *relance de la croissance* » mais aussi de la « *transformation de l'Italie vers l'innovation, la soutenabilité, la cohésion, l'équité et le travail* ».

Le plan de relance et de résilience est en cours d'élaboration et l'Italie se prépare à gérer les fonds européens

La Commission est préoccupée par le retard de l'Italie dans la présentation de son plan de relance et de résilience (PNRR). Le 15 octobre dernier, l'Italie a présenté les lignes directrices qui doivent conduire à l'élaboration de son plan en lien avec Bruxelles. Elle avait annoncé à l'été le souhait d'être parmi les premiers Etats à soumettre un PNRR et à utiliser par anticipation 10% des 209 Md€ qui lui ont été réservés dans le *plan Next Generation EU*. Le président du Conseil a tenu à rassurer depuis. Si l'Italie a pris un léger retard dans la finalisation de son plan, il devrait être transmis à la Commission en février 2021.

L'Italie avance également dans la mise en œuvre des instances de pilotage du PNRR demandées par la Commission.

D'abord, le projet de loi de finances pour 2021 institue un « Fonds renouvelable pour la mise en œuvre du plan de relance *Next Generation EU* ». Ce fonds cantonne les ressources que l'Italie recevra de la Commission en subventions et en prêts. Dans l'attente de leur réception, il les réserve au financement de la relance par anticipation dès janvier 2021. Le fonds est doté de 120,5 Md€ sur la période 2021-2023 (34,7 Md€ en 2021, 41,3 Md€ en 2022, 44,5 Md€ en 2023). Les prêts devront être remboursés à partir de 2028 jusqu'en 2058.

Ensuite, pour la mise en œuvre du Plan du point de vue budgétaire et comptable, le projet de loi de finances pour 2021 crée une *taskforce* et un commissaire *ad hoc* auprès de la '*Ragioneria generale dello Stato*' (direction du ministère de l'économie et des finances alliant les prérogatives de la direction des finances publiques et de la direction du budget). La *taskforce* sera chargée de la coordination et viendra en soutien des différents services de la *Ragioneria dello Stato* concernés par la mise en œuvre du plan. Le commissaire, désigné pour

une durée de trois ans renouvelable une fois, sera chargé de piloter et de coordonner le décaissement des fonds qui, arrivés de la Commission, iront sur deux comptes courants spéciaux non rémunérés du Trésor public : l'un pour les subventions et l'autre pour les prêts de l'UE. Les ressources seront transférées à chaque administration ou organisme chargé de projet qui sera également responsable de la mise en œuvre et du respect du calendrier. La *Ragioneria dello Stato* devra développer aussi un système informatique pour soutenir les activités de gestion, de suivi, de compte-rendu et de contrôle du Plan national de relance et de résilience. Un décret devra définir les modalités de suivi de chaque projet individuel, incluant des éléments sur les objectifs intermédiaires et finaux. Les ressources seront versées sur la base de rapports bimensuels d'avancement des projets. En cas de non-exécution, les fonds pourront être affectés à d'autres projets. Chaque année au 30 juin, la *Ragioneria* informera le Parlement sur l'utilisation des ressources européennes et l'atteinte des résultats.

Enfin, une structure de pilotage politico-administrative, chargée de veiller à la mise en œuvre du plan est en cours de définition. Elle serait portée par les ministres de l'économie et des finances et du développement économique (R. Gualtieri et S. Patuanelli), avec le secrétaire d'Etat aux affaires européennes (V. Amendola, chargé de la relation avec la Commission), qui travailleront avec 6 responsables de chacune des missions prévues par les lignes directrices et les chargés de projets. La *taskforce*, présidée par le président du conseil, comprendrait un total de 300 personnes.

Le projet de plan budgétaire 2021-2023 de l'Italie a été approuvé par la Commission

Le projet de plan budgétaire (« *Documento programmatico di bilancio* »), que l'Italie a transmis le mois dernier à Bruxelles dans le cadre du Semestre européen, a été approuvé. La Commission souligne que le PPB est en ligne avec les recommandations pays adoptées en juillet dernier par le Conseil. Elle relève néanmoins que des mesures (à hauteur 1,1 % du PIB) ne semblent pas temporaires ou n'apparaissent pas financées par des mesures de couverture budgétaire. Il s'agit notamment des aides fiscales et sociales pour le Sud, de la baisse du coin fiscal et de l'introduction du chèque unique pour les familles. La Commission rappelle en outre la nécessité de préserver la soutenabilité des finances publiques à moyen-terme.

La résurgence de l'épidémie contraint à prendre de nouvelles mesures urgentes de soutien à l'économie

En raison de la deuxième vague épidémiologique qui a touché l'Italie à l'automne, des mesures restrictives ont dû être mises en place au niveau national et dans les zones les plus affectées par la contamination (décrets du 24 octobre et du 3 novembre). Depuis le 28 octobre, 4 décrets-lois (*Ristori*, *Ristori bis* et *Ristori ter*), pour un paquet de mesures économiques de 18 Md€, ont été approuvés en soutien aux secteurs et régions affectés par les fermetures.

Le premier décret-loi prévoit 5,3 Md€ de dépenses additionnelles, le second 2,5 Md€ et le troisième 1,9 Md€ d'ici la fin 2020. Le décret-loi *Ristori quater* prévoit 9 Md€ de dépenses à réaliser en 2020, principalement financé par recours au déficit. Le gouvernement envisage enfin la possibilité de recourir à nouveau au déficit en 2021 pour financer d'autres mesures d'urgence (20 Md€).

Les dernières prévisions de la Commission pour l'Italie annoncent une lente reprise

Dans ses prévisions d'automne, la Commission estime que le PIB de l'Italie baissera de 9,9% en 2020 (contre - 11,2% en juillet). Le rebond devrait être moins fort, de l'ordre de +4,1% en 2021 (au lieu de +6,1%). La reprise risque de ne pas être suffisante pour permettre de revenir aux niveaux pré-crise d'ici 2022.

La trajectoire des finances publiques s'améliorera lentement : le déficit devrait être moindre que prévu à - 10,8% (contre -11,1%) en 2020, mais plus élevé à -7,8% en 2021 (contre -5,6%), avant de passer à - 6% en 2022. La dette est revue à la hausse à 159,6 en 2020 % (contre 158,9%), 159,5% en 2021 à (contre 153,6%), et 159,1% en 2022.

L'inflation (IPCH) devrait être légèrement négative en 2020 à -0,1% (contre 0%) et remonter à + 0,7% en 2021 (contre 0,8%) et +1% en 2022.

FINANCE

Le Trésor continue à travailler au désengagement de l'Etat du capital de Monte Paschi di Siena

En 2017, la Commission avait conditionné la « *recapitalisation de précaution* » de Monte Paschi di Siena (MPS) par l'Etat et l'entrée dans son capital à hauteur de 68% (env. 6 Md€) à un désengagement effectif d'ici fin 2021. Un décret qui a autorisé officiellement la cession de ses participations a été signé le 19 octobre 2020 par le président du conseil. Il permet au Trésor de réaliser, d'ici fin 2020, une opération de cession d'un portefeuille de crédits détériorés (NPL) à la société publique AMCO Sgr pour un montant estimé à 8 Md€. La Commission, qui l'a autorisée en août dernier, conditionne cette cession de NPL à l'émission de titres obligataires pour renforcer les fonds propres de MPS (et absorber les pertes induites par l'opération). Une première émission d'un montant de 300 M€ a déjà été réalisée en septembre à un coût élevé (avec un coupon de 8,5% pour cette émission décennale). Une autre émission obligataire de 700 M€ est prévue. Cette opération d'assainissement devra réduire le profil de risque (NPL ratio brut < 4%), et améliorer ses conditions de financement sur les marchés tout en renforçant son attractivité auprès d'éventuels candidats au rachat.

Tout accord avec un partenaire industriel pourrait être rendu compliqué par la persistance d'importants risques juridiques hérités du passé, exposant MPS à une perte potentielle estimée à 10 Md€. La condamnation par le tribunal de Milan (15 octobre 2020) d'anciens cadres de la banque a entraîné une forte progression des provisions pour risques juridiques (env. 1 Md€), affectant d'autant les pertes enregistrées sur les 9 premiers mois de l'année (env. -1,54 Md€ contre 187 M€ de bénéfices en 2019). Pour susciter l'intérêt des investisseurs, le ministère de l'économie et des finances envisagerait la cession de ces risques juridiques à une autre entité publique. Avec l'objectif de maintenir les fonds propres à un niveau conforme aux exigences prudentielles (SREP), les autorités travaillent à une nouvelle recapitalisation d'un montant estimé à environ 2 à 2,5 Md€.

La deuxième émission d'un BTP Futura a suscité l'intérêt des épargnants individuels

La deuxième émission de Btp Futura - titres d'une maturité de 8 ans dont la souscription est exclusivement réservée aux investisseurs individuels - a suscité, entre le 9 et le 13 novembre dernier, l'intérêt de 123 700 investisseurs qui ont souscrit un total de 5,71 Md€ (soit 46 150€/contrat). Ce montant est inférieur à la première émission de juillet dernier qui avait été de 6,13 Md€ pour des titres à 10 ans. Les ressources levées seront affectées au financement des mesures de soutien à l'économie.

Les contrats d'un montant inférieur à 20 000€ ont représenté 58% du total (contre 64% pour l'émission de juillet 2020), ceux inférieurs à 50 000€ 85% (contre 89% en juillet). Pour encourager une détention longue, les titres sont assortis d'un mécanisme de revalorisation du coupon dans le temps (mécanisme de *step-up*) : 0,35% sur les 3 premières années, 0,65% pour les 3 suivantes et 1% pour les 2 dernières (contre un rendement de 0,4% au 17 novembre 2020). S'y ajoute une prime de fidélité, qui sera versée aux détenteurs de titres souscrits sur le marché primaire (c'est-à-dire à l'émission) et qui correspondra à la moyenne arithmétique des taux de croissance annuel du PIB nominal italien (définition ISTAT) sur la période de vie du titre. Elle sera dans tous les cas contenue entre un minimum de 1% et un maximum de 3% de la valeur nominale. Le ministère de l'économie et des finances a annoncé une prochaine émission souveraine, libellée en dollars américains, avec une échéance en février 2026.

Par intégrations successives de Nets et Sia, Nexi deviendra le leader européen des paiements digitaux

Après l'annonce en octobre de l'intégration de Sia détenue par la Caisse des Dépôts et des Prêts italienne (Cdp SpA) à 82% (dont 25,7% directement et 57,4% par FSIA Investimenti), le groupe Nexi vient de signer un accord de fusion avec le danois Nets. Le nouveau groupe sera contrôlé à 48% par les actionnaires actuels de Nexi et 31% par ceux de Nets. La Cdp sera *in fine* l'actionnaire principal (17%), devant Hellman & Friedman (16%), Advent international & Bain Capital (10%), Mercury UK (10%) et Intesa Sanpaolo (5%). L'entité générera un chiffre d'affaires estimé à 2,9 Md€, sera présente dans 25 pays, et devrait permettre une économie d'échelle estimée à 320M€ par an.

La structuration du « champion européen des paiements digitaux » commencera par l'intégration de Sia dans Nexi en 2021, pour créer une entité employant 5 500 collaborateurs dans 15 pays, assurant 21 Md€ paiements annuels pour un chiffre d'affaires estimé à 1,8 Md€. La fusion avec Nets interviendra l'année suivante. Le groupe sera dirigé par les actuels administrateur-délégué (P. Bertoluzzo) et Président (M. Castelli) de Nexi.

425 Md€ d'encours de prêts bancaires bénéficiaient fin octobre de mécanismes de moratoire et de garanties publiques

A ce jour, 2,7 millions de demandes de moratoires ont été adressées aux banques pour un montant total de 301 Md€. Elles proviennent des entreprises non-financières (44% des demandes, 195 Md€), des ménages et des artisans (96 Md€). Seules 3% des demandes ont fait l'objet d'un rejet. De manière analogue, 1,13 million de demandes d'accès au fonds de garantie des PME ont été reçues par son gestionnaire (MCC), pour un montant total de 101,2 Md€. Environ 78% des demandes concernent des garanties intégrales (100%) pour des prêts inférieurs à 30 000€ pour un total de 19,1 Md€. Enfin, 16,6 Md€ de garanties ont été attribuées aux grandes entreprises par le fonds « Garanzia Italia » (géré par SACE), pour 896 opérations. Un peu de la moitié de ces garanties (en valeur) a été affectée à 4 grandes opérations (dont FCA, Fincantieri, et OVS).

Crédit Agricole lance une OPA sur le Credito Valtellinese (Creval)

Crédit Agricole Italia, filiale du groupe Crédit Agricole (CASA) a annoncé une offre publique d'achat volontaire pour la totalité des actions du Credito Valtellinese (Creval, 700 000 clients, 335 agences, 3 560 employés et 24 Md€ de bilan fin sept. 2020, 11^e établissement italien). L'opération créerait le 7^e groupe bancaire italien (par actifs et clients) au service de 3 millions de clients et une part de marché nationale d'environ 5% (1 200 agences). L'Italie est le deuxième marché domestique de CAI où il emploie 14 000 collaborateurs. Depuis l'annonce, la valeur de l'action du Creval a augmenté. Cette opération intervient après la publication d'un rapport du comité parlementaire pour la sécurité de la République (COPASIR) sur l'influence croissante des investisseurs français dans les services financiers italiens.

POLITIQUE ECONOMIQUE

Les entreprises multinationales réalisent de meilleures performances

L'institut national de statistiques relève dans son enquête annuelle « Structure et compétitivité des entreprises multinationales en 2018 » publiée le 23 novembre 2020 que les sociétés contrôlées par des groupes étrangers en Italie réalisent de meilleures performances, en termes de production et emplois et apportent une contribution positive à la croissance.

Les 15 559 filiales étrangères en Italie enregistrent une plus forte croissance du chiffre d'affaires (+3,8% contre une moyenne nationale de +0,1%), des emplois (+ 6% contre +0,3%), de la valeur ajoutée (+4,9% contre une moyenne 0,2%). Majoritairement actives dans le secteur des services, elles représentent 30% des exportations (+1,4%) et 49% des importations (+1,3%) nationales. Elles sont plus grandes avec en moyenne 93,2 emplois contre 3,6 pour les entreprises domestiques. La productivité de travail y est plus élevée : elles génèrent 86 200€ (contre 50 700€). Les investissements en R&D représentent 23,6% du total de ceux réalisés en Italie.

Les 23 778 filiales italiennes à l'étranger comptent 1,7 million de salariés et ont enregistré une croissance de 3,3% de leur chiffre d'affaires (546 Md€). La taille moyenne des entreprises est de 75,1 emplois. En 2019 et 2020, 45,1% des filiales italiennes à l'étranger actives dans l'industrie et 40,9% de celles dans les services ont déclaré avoir réalisé ou projeté un nouvel investissement à l'étranger.

Les dix premiers pays de provenance des filiales étrangères en Italie (France, Etats-Unis, Allemagne, Suisse, Royaume-Uni, Pays-Bas, Luxembourg, Japon, Espagne et Autriche) représentent 87,2% des emplois, 82% du chiffre d'affaires et 84,1% de la valeur ajoutée. La France est le premier employeur avec plus de 292 000 emplois dans ses filiales en Italie, suivie des Etats-Unis (288 000 emplois) et de l'Allemagne (près de 194 000). Elle se classe au 3^{ème} rang derrière l'Allemagne et les Etats-Unis en nombre d'entreprises (2 018) et au 2^{ème} rang pour le chiffre d'affaires (17,8%) et la valeur ajoutée (17,5%). Dans l'industrie, l'Allemagne compte plus d'entreprises (663 devant 522 pour la France), les Etats-Unis sont au 1^{er} rang en termes d'emplois, de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée.

Les pays dans lesquels les filiales italiennes comptent le plus d'employés sont les Etats-Unis (230 224), suivis du Brésil, de la Chine, la Roumanie, l'Allemagne (103 952), l'Espagne et la France (80 042). La France est le 3^{ème} pays de destination des implantations italiennes à l'étranger en nombre des entreprises (1 764), derrière la Roumanie (2 737) et les Etats-Unis (2 598).

Les vitrines d'Amazon et Alibaba de plus en plus utilisées par les PME pour exporter

Sur Amazon, les PME italiennes ont réalisé un chiffre d'affaires de 500 M€ en 2019, permettant la création de 25 000 postes de travail. Entre juin 2019 et mai 2020, 14 000 PME italiennes ont vendu en moyenne 75 000 € de produits chacune et plus de 100 produits à la minute ; 600 d'entre elles ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ en Italie et à l'étranger. Les vitrines régionales d'Amazon pour la Lombardie, les Pouilles, la Vénétie et l'Emilie-Romagne proposent plus d'un million de produits italiens, dont 300 000 sur Amazon.it.

Alibaba compte une centaine de vitrines d'entreprises italiennes sur la plateforme B2C « hellolta » sur Alibaba Tmall, qui recense plus de 2 000 marques, dont 90% de luxe. Entre janvier et mai 2020, les PME ont vendu environ 400 M€ de produits sur la plateforme chinoise. Des produits italiens sont également proposés dans la chaîne de supermarchés virtuels Freshippo. L'Agence ICE (homologue de Business France) et Alibaba ont renouvelé leur collaboration en signant un protocole d'accord le 23 novembre 2020 en vue de créer un « *Made in Italy Pavilion* » sur la plateforme chinoise. L'accord prévoit la participation gratuite de 300 entreprises italiennes, via un partenariat premium, des formations et leur insertion dans la vitrine pendant 24 mois.

L'assureur-crédit public SACE garantit des projets économiquement durables, sans lien avec l'internationalisation des entreprises

Depuis juillet 2020, outre ses activités de soutien à l'internationalisation des entreprises, l'assureur-crédit public SACE garantit des investissements et opérations, jusqu'à 80% du montant et dans la limite de 2,5 Md€. La garantie s'applique même en cas de partenariat public-privé, réalisé avec des universités et des organismes privés de recherche, portant sur des projets économiquement soutenables. Il s'agit en particulier des projets dont l'objectif est la décarbonation de l'économie, l'économie circulaire, le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, la réduction de l'utilisation du plastique et la substitution du plastique par des matériaux alternatifs, la régénération urbaine, le tourisme durable, la réduction des risques sur le territoire dérivant du changement climatique et, en général, de programmes d'investissements et de projets innovants durables. Une convention pour les activités vertes signée entre le ministère de l'économie et des finances et la SACE détermine les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle mission.

La valeur ajoutée générée des ambassades en faveur des entreprises est estimée à 31,2 Md€ en 2019, soit 1,9% du PIB

Un rapport de Prometeia évalue l'impact économique des ambassades et des consulats en soutien des entreprises italiennes. En 2019, le ministère des affaires étrangères a été impliqué dans 543 appels d'offres internationaux (contre 785 en 2017), d'une valeur moyenne de 279 M€ (contre 89 M€ en 2017), pour un total de 305 entreprises italiennes. La VA générée en Italie est estimée à 31,2 Md€ (effets directs, indirects et induits), 426 000 emplois et 11,8 Md€ de recettes fiscales. 45% des entreprises soutenues étaient des PME.

POLITIQUE SANITAIRE

L'Italie dévoile son plan national de vaccination contre la Covid-19

Une *task force* vaccins, mise en place le 4 novembre dernier et composée par 15 membres, a travaillé à la définition de la politique de vaccination et l'organisation de la distribution des doses sur le territoire. Le commissaire pour l'urgence, Domenico Arcuri, est le responsable du plan opérationnel du stockage, la conservation et la distribution des vaccins.

Le plan italien de vaccination contre le coronavirus a été dévoilé par le ministre de la santé, R. Speranza, le 2 décembre. L'Italie pourra compter sur la disponibilité de 202 millions de doses (soit 13,46% du total réservées par la Commission européenne) sur la base des accords conclus avec les 6 entreprises pharmaceutiques suivantes : AstraZeneca (40,38 millions de doses), Johnson & Johnson (53,84), Sanofi (40,38), Pfizer/BNT (26,92), CureVac (30,285) et Moderna (10,768). La distribution des vaccins sera centralisée par l'Etat et la vaccination sera gratuite. Une première tranche de 202 millions de doses sera distribuée à quelque 40 millions de personnes au premier trimestre de 2021. Les premières 3,4 millions de doses du vaccin de Pfizer-BioNTech, qui permettront de vacciner 1,7 millions de personnes, seront livrées entre le 23 et le 26 janvier, et stockées

dans 300 points dans les hôpitaux publics. Les médecins et le personnel de santé seront les premiers à être vaccinés, suivis par les résidents de maisons de santé, avant de passer aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées, d'abord celles de plus de 80 ans puis celles de 60 à 80 ans. Le groupe suivant sera celui des employés de secteurs essentiels, y compris les écoles, puis la population dans son ensemble. L'armée italienne sera impliquée dans la distribution du vaccin notamment pour garantir le respect de la chaîne du froid (conservation du vaccin Pfizer à -70/80°C). La gouvernance du plan de vaccination sera assurée par le ministère de la santé, le commissaire à l'urgence et les Régions à travers un système d'information permettant de gérer de manière transparente la campagne vaccinale et d'assurer une surveillance des médicaments et immunologique.

Un appel d'offre a été lancé pour l'achat de 100 millions de seringues et des aiguilles pour assurer l'administration des vaccins.

EMPLOI

Le « smart working » : une méthode de travail préférable, voire obligatoire

Selon l'Observatoire Smart working de l'institut Polytechnique de Milan, en 2019, le télétravail concernait environ 570 000 employés (en hausse de + 20% par rapport à 2018). Il était effectué, en moyenne, un jour par semaine et réservé principalement aux activités de travail individuel. La crise sanitaire a représenté un tournant radical: le télétravail a été adopté comme une méthode de travail préférable, voire obligatoire, pour concilier les restrictions sanitaires et la nécessité d'assurer la continuité des activités. Les procédures simplifiées introduites par le gouvernement avec les décrets du 23 février et 8 mars (qui dérogeait à certains aspects prévus par la loi n° 81/2017) ont facilité l'adoption immédiate du *smart working* dans les organisations publiques et privées. En mars 2020, plus de 6,58 millions (soit un tiers des employés) a effectué du télétravail, dont environ 2,11 millions dans les grandes entreprises, 1,85 million dans le secteur public, 1,13 million dans les PME et 1,5 million dans le TPE. Les secteurs qui ont plus utilisé le télétravail sont la finance et le TIC, tandis que les entreprises du commerce et manufacturières ont enregistré un pourcentage plus faible.

La crise de la Covid a fourni l'occasion d'étendre le *smart working* à certaines catégories professionnelles souvent exclues de ce genre d'initiatives, telles que les opérateurs de centres d'appels (dont 33% des grandes entreprises ont travaillé à distance pour la première fois), les guichetiers (21%) et les techniciens de maintenance (17%) grâce à reconversion numérique de l'activité. Dans l'administration, le télétravail constitue depuis mars la modalité ordinaire de travail (50%). Avec la mise en place d'enseignement à distance dans les écoles ; 900 000 enseignants qui ont dû revoir leur mode de travail.

L'Observatoire estime que depuis septembre environ 5,06 millions d'employés ont travaillé à distance. Dans les entreprises privées, les télétravailleurs ont progressivement diminué (ils représentent 43%), mais la proportion dans l'administration reste élevée (60-70%).

COMMERCE

L'impact de la Covid-19 sur le secteur du commerce

La crise de Covid-19 a impacté le secteur du commerce de manière inégale générant un écart important entre les ventes des produits alimentaires et non alimentaires. Selon l'Istat, sur les neuf premiers mois 2020, les commerces alimentaires ont enregistré une croissance moyenne de 3,1% par rapport à la même période de l'année précédente. Les commerces de produits non alimentaires ont accusé une baisse globale de 13,5%. Pour les petites surfaces, le chiffre d'affaire a reculé de 11,3% et dans la grande distribution de 2,8%. Les commerces qui ont enregistré les plus fortes baisses sont : les magasins de chaussures, cuir et d'habillement (-24%), de photo et optique, supports magnétiques et instruments de musique (-18,2%), de jeux et articles de sports et

de camping (-16,5%), ainsi que les papeteries, magasins de livres, journaux et revues (-15,7%). Le commerce en ligne a, en revanche, poursuivi sa croissance et enregistré un bond de 29,2%.

Au 2^{ème} trimestre 2020, le nombre de salariés du secteur du commerce qui s'élève à 3,112 millions de travailleurs, a diminué de 5,8% (- 191 000) en glissement annuel. Le commerce au détail emploie plus de 60% du total des salariés du secteur ; dans ce segment la diminution a été plus importante que pour le commerce de gros (-6,7% contre -6,1%).

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome

Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Responsable de la publication : Laura Torrebruno

Adresse : Piazza Farnese 48

ROME 00186

ITALIE

Redigé par : Marie-Céline Favier, Benoît Lemonnier,

Capucine Louis et Federica Mercanti

Coordonnée par : Federica Mercanti

Revue par : Laura Torrebruno

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique
régional